

L'exportation française d'armes en Chine et Tchang Tso-Lin, 1919-1928¹

LUBOMÍR PŠENKA

La révolution chinoise de 1911 a porté un dernier coup au régime impérial qui était depuis longtemps en décadence, toutefois, le nouveau système républicain n'a lui non plus apporté la stabilité et l'unité à ce pays. La révolution a amené un renforcement significatif des cercles militaires et cette tendance continuait de croître au cours des années suivantes. Tandis que le rôle du gouvernement central pékinois et de l'administration civile en général était en plein essoufflement, le pouvoir réel est tombé aux mains des «militaristes» qui ont usurpé la domination réelle des différentes régions de la Chine.²

Durant les premières années de la république on réussissait, notamment grâce à l'autorité du président Yuan Shikai (1912-1916), à conserver

1) Article traduit par Monika Samková.

2) D'après la définition de J. Sheridan un militariste était « a man who was a lord of a particular area by virtue of his capacity to wage a war. A warlord exercises effective governmental control over a fairly well defined region by means of a military organization that obeys no higher authority than himself. ». CHAN, A. B., *Arming the Chinese. The Western Armaments Trade in Warlord China, 1920-1928*, Vancouver 1982, vol. xv. Parmi les travaux qui traitent le phénomène du militarisme chinois on peut citer par exemple HSI-SHENG, Ch'í, *Warlord politics in China*, Stanford, California 1976; McCORD, Edward, *The Power of the Gun. The Emergence of Modern Chinese Warlordism*, Berkeley, Los Angeles, London, 1993; DREYER, E., *China at War, 1901-1949*, London, New York, 1995. Le sujet de l'importation d'armes en Chine est traité dans CHAN, A. B., *Arming the Chinese. The Western Armaments Trade in Warlord China, 1920-1928*, Vancouver, 1982 et dans PŠENKA, Lubomír, *K otázce francouzského vývozu zbraní do Číny, 1919-1929* (Au sujet de l'exportation française d'armes en Chine, 1919-1929), Prague, 2007 (mémoire de diplôme soutenu et classé à la Faculté des Lettres de l'Université Charles).

du moins l'apparence externe de l'unité interne et le respect à l'égard du gouvernement pékinois. Néanmoins, après la mort de Yuan, la coopération entre les militaristes chinois les plus puissants se heurtait de plus en plus à leurs ambitions croissantes. Alors que, en Europe, c'était la fin de la Grande Guerre, la rivalité croissante entre les cliques militaristes menaçait de se transformer en un conflit armé.

Les puissances occidentales suivaient ce déroulement avec un grand déplaisir. Au cours de la Première Guerre mondiale, elles étaient obligées de concentrer leur attention avant tout sur le champ de bataille européen, ce qui a eu comme conséquence l'affaiblissement de leur influence en Chine.³ Le Japon, en revanche, considérant cette situation comme avantageuse, était résolu à en tirer profit. Sa politique était simple et efficace : d'un côté, il soutenait les puissants militaristes par des prêts et des livraisons d'armes, de l'autre côté, à charge de revanche, il leur demandait des concessions et des compromis considérables. La position du Japon était, notamment pendant la guerre et ensuite durant la conférence de paix de Versailles (à laquelle il a obtenu la confirmation des gains de guerre au détriment de l'Allemagne), renforcée par son statut d'allié des puissances de l'Entente.

L'effort de limiter une intensification de tension ultérieure parmi les cliques militaristes et la possibilité que les puissances (notamment le Japon) empiètent sur les affaires internes chinoises ont motivé deux mesures dont l'objectif immédiat était de restreindre l'afflux des deux articles indispensables pour la guerre, c'est-à-dire l'argent et les armes, en Chine.

Dans le premier cas, il s'agissait d'une initiative américaine du déclin de la Première Guerre mondiale qui consistait en la création d'un consortium financier, comprenant des représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et du Japon, qui contrôlerait l'autorisation des

3) Au cours du XIXe siècle, la Chine était exposée à la pression des puissances occidentales qui ont réussi à obtenir de nombreuses concessions de la part du gouvernement impérial grâce à leur suprématie militaire et technique. En vertu des « traités inégaux », les puissances étrangères avaient le droit de faire du commerce dans les « ports ouverts » en payant des droits de douane minimaux (elles se sont même souvent dérobées à leur paiement), elles occupaient les territoires des concessions retirées de la compétence des autorités chinoises, leurs ressortissants jouissaient du droit d'extraterritorialité et les étrangers pouvaient, en remplissant certaines conditions, fonder des entreprises en Chine. Avant la Première Guerre mondiale, parmi les « puissances contractuelles » (parties des traités inégaux) les plus importantes se trouvaient la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, la Russie et la France.

emprunts pour la Chine. Le Japon a d'abord réagi en refusant cette initiative, néanmoins, à la fin, la conscience de la nécessité de la coopération avec les puissances occidentales a pris le dessus chez le gouvernement de Takashi Hara et le 11 novembre 1918, le Japon a également cessé d'accorder des prêts au gouvernement chinois.⁴

Peu de temps après, une nouvelle initiative se dirigeant vers la suspension des livraisons d'armes en Chine s'est produite. Tandis que la Grande-Bretagne et la France s'étaient rapidement identifiées à cette proposition, le Japon a toutefois bloqué temporairement d'autres négociations par son refus au mois de décembre. Or, l'idée de l'embargo n'est pas passée inaperçue et quand il est apparu que la « conférence de paix de Shanghai » ouverte en février 1919 ne résoudrait pas les divergences entre les militaristes du nord et du sud brouillés, l'idée de l'interdiction de l'importation d'armes en Chine est revenue à l'ordre du jour.⁵ En avril 1919, le Japon a exprimé son consentement avec la proposition et le 5 mai le doyen du corps diplomatique pékinois, l'envoyé britannique de la Grande-Bretagne J. Jordan a envoyé une note au gouvernement pékinois affirmant que les gouvernements de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, du Portugal, des États-Unis, de la Russie (Russie « blanche »), du Brésil, de la France et du Japon étaient tombés d'accord sur la prohibition à leurs ressortissants de l'importation en Chine de matériel militaire et de dispositifs utilisables pour sa fabrication tant qu'il n'y serait pas formé un gouvernement dont l'autorité serait reconnue sur l'ensemble du territoire du pays. Sous peu, les Pays-Bas, le Danemark, la Belgique et l'Italie ont également adhéré à l'embargo (l'Italie sous réserve de l'exécution des commandes convenues).⁶

L'idée de l'embargo a été fondée sur une base logique. Étant donné l'étendue négligeable de la production d'armement du pays et l'armement insuffisant, les militaristes chinois n'avaient pas dans leur effort d'intensifier leurs forces militaires d'autres possibilités que de s'adresser à l'étranger. Durant la Première Guerre mondiale et immédiatement après la fin de celle-ci, ce n'étaient pratiquement que les Japonais qui étaient capables de livrer le matériel militaire en Chine, cependant, la situation changeait progressivement de

4) VALONE, Stephen J., *A Policy calculated to benefit China: The United States and the China Arms Embargo, 1919-1929*, New York, 1991, p. 29-34.

5) CHAN, p. 38-41.

6) Le mémorandum résumant l'embargo : Foreign Office (FO) 371/8000, Memorandum by Foreign Office section of British Empire Delegation, Arms Embargo in China, 20. 1. 1921.

façon considérable. Avec la fin de la guerre, il s'est produit en Europe un sur-plus remarquable d'armes du côté des puissances victorieuses et la production de guerre marchait à plein régime. Dans cette situation, chaque débouché potentiel pour le matériel militaire était bienvenu au plus haut degré.

L'embargo du mai 1919 a bien rendu l'importation d'armes en Chine plus difficile mais il ne l'a pas rendue impossible. Ce n'étaient pas tous les pays qui avaient adopté l'embargo et pas tous les pays qui avaient fait ainsi qui l'ont respecté, ou bien qui étaient en mesure d'obliger leurs ressortissants à le respecter. Il n'y avait que peu d'états qui étaient disposés à renoncer aux profits que le marché d'armement chinois promettait. En principe, une telle approche était inhérente aux états dont les intérêts se voyaient les plus lésés par l'escalade et la poursuite du conflit chinois interne (la Grande-Bretagne, les États-Unis), tandis que les pays qui, en revanche, pouvaient en profiter (le Japon) ou qui n'avaient pas trop d'intérêts en Chine (la Tchécoslovaquie, l'Italie) manifestaient une attitude opposée. Le cas de la France ne peut être classé dans aucune des catégories susmentionnées.

Tant avant la Première Guerre mondiale qu'après sa fin, la France était considérée comme une des premières «puissances contractuelles» en Chine. Bien que les intérêts français en Chine n'aient pas pu égaler par leur étendue les intérêts des principales «puissances contractuelles», à savoir la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon, ils n'étaient pas à peu de choses près négligeables. Néanmoins, la Chine ne constituait pas l'objet principal des ambitions françaises en Asie, celles-ci s'orientant notamment vers la partie orientale de la péninsule indochinoise. L'influence française était forte dans le Yunnan, la province chinoise du sud-ouest contiguë à l'Indochine. Outre cette sphère d'influence, la France occupait également quelques concessions dans les ports ouverts (la plus importante parmi elles était à Shanghai, d'autres se trouvaient à Canton, à Tianjin ou à Hankou). De même, l'influence et l'action des missions catholiques françaises en Chine n'étaient pas non plus négligeables.⁷ Cependant, globalement on peut dire que pour Paris, le domaine français en Indochine était toujours un rien plus important que ses intérêts en Chine et que, conformément à cette constante, elle

7) DREITFORT, John E., *Myopic Grandeur. The Ambivalence of French Foreign Policy toward the Far East, 1919 - m 1945*, Kent (Ohio), London, 1991 p. 15-17.

adaptait sa politique chinoise aux besoins de sa colonie «la plus importante, la plus développée et la plus prospère».⁸

Pour les Français, cela signifiait avant tout la stabilité des régions limitrophes et la rétention de la «menace communiste». Dans l'intérêt d'atteindre ces objectifs, la diplomatie française s'efforçait de coopérer et d'avoir de bonnes relations avec certains militaristes importants. Dans l'avant-pays sud-chinois de l'Indochine, c'était le souverain autoproclamé de la province du Yunnan Tang Ki-Yao qui était important au plus haut degré pour la France, dans la zone de la Chine du Nord, la diplomatie française fondait ses grandes espérances sur l'un des militaristes les plus puissants à l'échelle de toute la Chine, Tchang Tso-Lin.

Tchang Tso-Lin⁹, également connu en tant que le «Maréchal» ou le «tigre de Mandchourie» représentait l'élément d'ordre en Chine du Nord pour la diplomatie française. Il était capable de faire barrage à la propagation des mouvements nationalistes et de gauche subversifs et adoptait une attitude favorable à l'égard des intérêts français.¹⁰ Toutefois, l'influence française sur le «Maréchal» était très restreinte. Tchang Tso-Lin était un des militaristes les plus puissants et jouait un rôle très important à l'échelle de toute la Chine. Néanmoins, son domaine dans le nord-est de la Chine se situait dans la zone d'intérêt japonaise et la forte pression japonaise limitait

8) «A tout point de vue [l'Indochine] est la plus importante, la plus développée et la plus prospère de nos colonies.» L'auteur de cette citation de 1923 est Albert Saraut. MARTIN, J., *L'Empire triomphant: 1871-1936*, Paris, 1990, p. 1. Au sujet de l'Indochine française: BROCH-EUX, Pierre - HÉMERY, Daniel, *Indochine: la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, 2001 (2ème éd.). THOMAS, Martin, *The French Empire Between the Wars: Imperialism, Politics and Society, Manchester*, 2007 (2nd ed). A propos de la politique française à l'Extrême-Orient :

9) «Chang Tso-lin was a tiny, frail-looking, mustachioed illiterate, leader of an obscure frontier bandit gang, who used to dream, in intervals between opium pipes and all-night gambling sessions, of becoming emperor of China. Unlike many others who may have shared this dream, Chang came close to accomplish it, since he was also perhaps the greatest of that strange group of men known as the warlords.» McCORMACK, Gavan, *Chang Tso-lin in Northeast China, 1911-1928. China, Japan and the Manchurian Idea*, Stanford, 1977, p. 1.

10) Ce fait est parfaitement illustré par l'extrait de la dépêche de l'envoyé pékinois au centre parisien. «Le Maréchal qui tient actuellement le pouvoir à Yunnanfou représente cependant pour nous dans le Sud un élément d'ordre, au même titre que Tchang Tso-Lin à Moukden.» Ministère des Affaires étrangères (MAE), Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 166, Pékin à MAE, 12. 1. 1926.

considérablement sa liberté d'action. D'un côté, le soutien japonais l'aidait dans sa lutte contre les concurrents chinois, de l'autre côté, il le rendait dépendant des Japonais. Le «Maréchal», s'efforçant de se libérer de cette dépendance, cherchait des moyens de construire sa propre base de pouvoir, indépendante des Japonais: cela nécessitait avant tout de se procurer la plus grande quantité d'armes possible en dehors des sources japonaises. Cela a été notamment la défaite dans la guerre contre la clique du Zhili en 1922, où il n'a pas obtenu le soutien attendu de la part des Japonais, qui l'a renforcé dans cette détermination.¹¹

Jusqu'à sa mort¹² en 1928, Tchang Tso-Lin a sans doute été le meilleur client pour les marchands d'armes de toute la Chine. Dans son effort de construire une armée forte et bien équipée, il était disposé à acheter chez tout le monde qui vendait et prêt à bien payer pour la marchandise.

Un des états sur lesquels Tchang portait ses espérances était la France. D'un côté, la France n'avait pas vraiment une forte position en Chine au nord du Yunnan, donc il n'y avait pas de menace que son soutien éventuel coûte trop cher, de l'autre côté, l'appui d'une grande puissance - faiblissante mais toujours tout de même respectée - pouvait en partie équilibrer la pression japonaise. Toutefois, le principal intérêt de Tchang Tso-Lin portait sur les produits de qualité de l'industrie d'armement et aérienne française.

Cet intérêt réciproque pour la coopération a trouvé son expression au tournant des années 1922 et 1923 quand le colonel Wei Tsong K'i s'est rendu à Paris. Il y a été envoyé par Tchang Tso-Lin pour accompagner douze étudiants qui devaient s'instruire dans les écoles militaires aériennes en France. Cependant, la vraie mission du colonel Wei a été beaucoup plus importante. Lors des entretiens avec les représentants français le colonel Wei a expliqué à ses homologues pourquoi le « Maréchal », accablé d'un côté par les Japonais et de l'autre par les Soviétiques, était forcé de s'adresser à l'Europe, s'il ne voulait pas devenir vassal des uns ou des autres. Une telle attitude a certainement dû plaire aux officiels français et quand le colonel a exprimé le désir de Tchang Tso-Lin d'acheter des armes provenant de la France, il a trouvé un public attentif. Concrètement, il était intéressé par l'artillerie

antiaérienne, les chars de combat, les avions et quelques navires de guerre. Ce matériel devait déjà être utilisé mais depuis maximum une douzaine d'années. Le colonel Wei a également esquissé la possibilité de la participation française à la reconstruction de l'arsenal de Moukden.¹³

Des perspectives prometteuses de l'éventuelle coopération avec Tchang Tso-Lin n'ont pas laissé les agents du Ministère des Affaires étrangères indifférents et le Quai d'Orsay a commencé à examiner sérieusement la question de la livraison d'armes en Mandchourie. Néanmoins, si nous laissons pour le moment de côté la question des avions, il y avait un sérieux obstacle: «Arms Embargo». Cependant, à ce moment-là, les objectifs et l'esprit du contrat avaient cessé d'être pris en compte et les agents compétents s'étaient plutôt concentrés sur le côté technique de la chose. D'après une recherche effectuée au printemps 1923 sur place, il semblait que, malgré les restrictions du droit international, il n'y avait dans la pratique aucun obstacle sérieux qui aurait pu empêcher les livraisons d'armes d'accéder en Mandchourie.¹⁴ De même, l'intérêt du «Maréchal» s'est concrétisé: à présent, il s'intéressait le plus à l'achat des chars de combat au nombre de dix-huit pièces, toutefois, s'il s'était vu offrir des conditions avantageuses, il était prêt à acheter jusqu'à deux fois le nombre de machines. La satisfaction des demandes de Tchang pourrait, comme l'espéraient les diplomates français, faciliter de manière significative l'entrée de l'industrie française au marché mandchou, tout en apportant de nombreuses commandes intéressantes lors de la

13) La détermination du temps exacte de la mission du colonel Wei est un peu problématique.

Le rapport du commandant Tambrun, ancien attaché militaire à Pékin, qui en informe, n'est pas daté. Il ne reste plus qu'à espérer que le document soit bien rangé entre les documents du 27. 12. 1922 et du 6. 1. 1923 dans un carton classé dans l'ordre chronologique. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, Note du Commandant Tambrun.

14) «...Personne ne paraît actuellement d'empêcher l'introduction en Mandchourie du matériel commandé par le Gouvernement de cette province lequel est en mesure de faire respecter ses volontés et, ainsi, de passer outre à toutes les consignes reçues par le personnel des douanes maritimes. - Il suffit actuellement d'amener sur les côtes de Mandchourie les marchandises ... et les autorités locales se chargent d'en prendre livraison. - Ainsi, pour les pays qui permettent l'exportation de ce matériel il n'y a réellement aucun empêchement, ni aucun risque à courir pour l'exécution des commandes, qui sont d'autant plus rémunératrices que la concurrence des autres pays est écartée d'office. - ...» MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, sans signature, 18. 5. 1923.

11) Chan, A. B., *Arming the Chinese. The Western Armaments Trade in Warlord China, 1920-1928*. Vancouver 1982, p. 71-72.

12) La mort de Tchang Tso-Lin a démontré que sa méfiance avait été bien fondée. Quand il quittait sur la recommandation japonaise en juin 1928 Pékin, duquel s'approchaient les unités du Kuomintang, les Japonais ont fait sauter son train.

reconstruction du pays que Tchang Tso-Lin projetait de commencer tout de suite après avoir stabilisé sa situation militaire.¹⁵

L'attrayante possibilité de s'enraciner dans les riches provinces du nord-est, la zone dominée par les Japonais, où l'influence française ne pouvait égaler même pas celle de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou des États-Unis, en relation avec l'orientation militaire et politique du «Maréchal» a rendu la question de la livraison d'armes à Tchang la raison d'Etat. Cette affaire paraît bien peu importante dans le contexte général de la diplomatie française des années vingt, néanmoins, dans le cadre de la politique asiatique de la France, elle était si essentielle pour les agents compétents qu'ils se sont décidés à violer ouvertement l'«Arms Embargo», dont ils s'efforçaient de respecter à long terme et de façon laborieuse au moins la lettre, si ce n'est pas l'esprit de ses dispositions.

Les négociations concrètes avec les représentants de Tchang Tso-Lin ont démarré en décembre 1923, toutefois, elles n'ont été menées ni par un représentant d'une entreprise française ni par un diplomate français mais par le représentant de Škoda en Chine, Rosenthal. 60% des actions de Škoda était détenu par le géant d'usine d'armement français Schneider et étant donné que Škoda en tant qu'entreprise tchécoslovaque n'était nullement touchée par l'embargo sur les armes de 1919, il s'offrait la possibilité de livrer les armes françaises en Chine par son intermédiaire. Et c'est justement de cette possibilité que les agents administratifs français voulaient profiter. Les négociations entre Tchang Tso-Lin et ses représentants et Rosenthal portaient concrètement sur le matériel d'artillerie suffisant pour équiper quatre régiments d'artillerie. Cette marchandise devait être commandée en France et après l'arrêt dans les entrépôts de Škoda, elle devait être acheminée à travers Trieste vers la Chine. Cette commande de matériel d'artillerie devait être suivie d'une autre qui concernerait avant tout l'achat de 36 chars de combat Renault. Au total, il s'agissait des commerces de l'ordre de cent cinquante millions de francs.¹⁶

15) Les Français plaçaient notamment leurs espérances dans les commandes liées à la construction des chemins de fer, des routes, des ports et des installations métallurgiques. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, sans signature, 18. 5. 1923.

16) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, Attaché militaire, Pékin à Ministère de la Guerre (MG), 3. 12. 1923, 31. 12. 1923.

Or, ces grands plans n'ont été réalisés que partiellement. Les négociations entre Tchang Tso-Lin et Škoda portant sur l'achat du matériel d'artillerie, bien qu'elles paraissaient prometteuses au début, ont entraîné en longueur jusqu'à ce qu'elles se soient soldées par un échec.¹⁷ En revanche, les négociations portant sur la livraison de chars de combat français n'ont pas été abandonnées. Vu le caractère de cette transaction qui peut être sans aucun doute considérée comme illégale, il n'est nullement surprenant que les documents qui décrivent son déroulement soient une denrée très rare. En effet, la seule information relative à l'exécution de la commande des chars de combat est fournie par une courte mention dans le rapport de l'attaché militaire français à Pékin, le capitaine Roques, en date du 4 septembre 1925. «Trente-deux chars de combat Renault ont été expédiés en Mandchourie. Les premiers d'entre eux sont déjà arrivés à Moukden.»¹⁸

Il semble que l'effort français de dissimuler au maximum cette livraison ait été réussi, c'est pourquoi celle-ci a échappé à l'attention indésirable des autorités étrangères, notamment britanniques. Toutefois, les activités françaises ne sont pas restées inaperçues. Déjà les négociations entre Škoda et Tchang Tso-Lin avaient attiré l'attention de la diplomatie britannique. La note britannique du 30 avril 1924 adressée au Quai d'Orsay avait averti la partie française des activités inquiétantes de l'entreprise tchécoslovaque et étant donné l'importante participation française au capital, le gouvernement britannique a sollicité le gouvernement français afin qu'il tente d'empêcher la transaction prévue.¹⁹ Aucune mention de la participation française à cette affaire n'a été faite et vu que les négociations entre Škoda et Tchang Tso-Lin n'apportaient aucun résultat concret, toute l'affaire a pris le chemin des oubliettes.²⁰

Une importante divergence entre les diplomaties britannique et française a vu le jour par rapport à l'exportation française des avions en

17) Selon l'ambassadeur français Martel, les négociations se sont soldées en grande partie par un échec à cause de l'incapacité des négociateurs de Škoda. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 161, Pékin à MAE, 18. 6. 1926.

18) MG 7N3310, Attaché Militaire, Pékin à MG, 4. 9. 1925.

19) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, British Embassy to MAE, 30. 4. 1924.

20) «...It appears that the Skoda Works no longer contemplate making any such shipment. ... » MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, British Embassy to MAE, 13. 8. 1924.

Mandchourie. La première affaire de ce genre a été conclue durant l'été 1923 par la société Boixo Frères qui avait signé avec Tchang Tso-Lin un contrat pour la livraison de quatorze Bréguet A2 et six Caudron C.59.²¹ Cette livraison a été suivie par de nombreuses autres.

Lors de la conférence de Washington la Grande-Bretagne a essayé d'imposer l'extension de l'embargo à l'interdiction de l'importation des avions. Néanmoins, dans une grande mesure à cause de la résistance des Français, il n'ont réussi à faire valoir que «la formule d'interprétation de Washington et de Pékin» qui n'interdisait que l'importation «d'autres avions que commerciaux» en Chine.²² Toutefois, la seule différence des avions «commerciaux» français importés en Chine avec les avions militaires résidait dans le fait qu'ils étaient livrés sans armement, ce qui irritait énormément les Britanniques.

Le gouvernement de Son Majesté a manifesté son désaccord avec les activités françaises dans une note du 30 octobre 1924. Dans la note, il a rappelé sa ferme position contre les livraisons de tout matériel servant à des fins militaires et a réfuté par des arguments convaincants la crédibilité de la fiction que les avions français étaient de nature «commerciale» et destinés exclusivement à l'utilisation non-militaire. Cependant, les choses ne sont pas restées à l'ordre du discours. Le gouvernement britannique a également annoncé que le gouverneur de Hong Kong avait été instruit de saisir, «à l'aide de tous les moyens qu'il avait à sa disposition», non seulement le matériel militaire, mais aussi les avions.²³

La réaction du Quai d'Orsay du 12 septembre a été relativement modérée, exprimant l'espoir que le gouvernement britannique ne recourra pas à des mesures qui s'opposeraient à la lettre des engagements du droit international.²⁴ Or, il s'est avéré que les Britanniques avaient pris leur avertissement au sérieux, ce qui a poussé les Français à radicaliser considéra-

ment leur attitude. Fin décembre 1924, le Ministère des Affaires étrangères a invité le ministre de la Marine à instruire le commandant de la flotte de guerre de l'Extrême-Orient française d'empêcher toute éventuelle tentative de saisie des avions français. De plus, il a été recommandé aux navires transportant cette dangereuse cargaison d'éviter les ports britanniques.²⁵

Dans une note du 5 mars, le gouvernement français a ensuite mis en garde son vis-à-vis britannique d'un fort ton de confrontation contre les dangers existant dans le cas où le gouvernement de Son Majesté maintiendrait sa position actuelle. Le gouvernement français a clairement laissé voir qu'il refusait de se soumettre au diktat britannique et que les forces navales avaient été instruites dans ce sens-là. Néanmoins, pour conjurer la menace d'un conflit qui altérerait l'«heureuse tradition de la solidarité anglo-française à l'Extrême-Orient», il recommandera notamment aux navires transportant les avions français d'éviter les ports britanniques.²⁶

La ferme position française a fait son effet, le gouvernement britannique a renoncé à la sienne et a informé les lieux compétents d'assurer le libre transit aux avions munis d'un certificat justifiant leur nature «commerciale» délivré par le gouvernement.²⁷ Cette tempête dans un verre d'eau a ensuite été conjurée de manière définitive en mai 1925, quand le gouvernement britannique a apprécié, par une note conciliante, la position ferme et loyale du gouvernement français envers le «Arms Embargo», dont

21) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, Attaché militaire, Pékin à MG, 3. 12. 1923.

22) De plus, cette formule n'a été adoptée que par une décision du corps diplomatique pékinois. FO 228/3957, Arms Embargo, Annexe IX, Diplomatic Body Decision of October 3rd, 1922, 11. 2. 1929.

23) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, British Embassy to MAE, 30. 10. 1924.

24) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, MAE à L'Ambassade de la Grande Bretagne, 12. 11. 1924.

25) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, MAE à Ministère de la Marine, 26. 12. 1924.

26) «...Il y aurait lieu, notamment de prévoir les conflits inévitables devant résulter des obligations contraires qui s'imposeraient aux autorités navales britanniques et françaises sur la route d'Extrême-Orient. Désireux, pour sa part, d'éviter tout ce qui peut altérer les heurtes traditions de solidarité franco-anglaise en Extrême-Orient, le Gouvernement Français serait disposé, s'il était nécessaire, à examiner plutôt les mesures à prendre pour faire supprimer, éventuellement, les escales des navires françaises porteurs d'avions commerciaux dans tous les ports anglaises d'Extrême-Orient où seraient maintenues les instructions visées dans l'aide-mémoire britannique du 30 Octobre 1924. ... » MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 161, MAE à L'Ambassade de la Grande Bretagne, 5. 3. 1925.

27) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 161, British Embassy to MAE, 26. 3. 1925.

l'importance était aux yeux de Foreign Office de loin plus grande que la question des avions.²⁸

Les livraisons d'avions pour Tchang Tso-Lin ont ainsi pu continuer sans être interrompues. Seulement, jusqu'en septembre 1925, le nombre d'avions français au service des forces aériennes de Tchang Tso-Lin a dépassé cent cinquante machines et continuait de croître au même rythme en apportant un solide bénéfice aux nombreux constructeurs français tels que Bréguet, Caudron, Schreck, Potez ou Farman.²⁹

La confrontation entre la Grande-Bretagne et la France au sujet de la livraison des avions en Chine a paru bien victorieuse pour la partie française, mais, de l'autre côté, elle a également montré la ferme détermination des Britanniques à défendre le respect de l'embargo. Il est vrai que les autorités britanniques ne pouvaient nullement arrêter chaque livraison d'armes en Chine, toutefois, elles pouvaient compromettre les états participant à cette affaire néfaste. Tandis que la plupart de ces états ne prenait pas trop ce danger à cœur, il semble que dans le cas de la France, la crainte de la possibilité de se compromettre ait été un des plus forts motifs de la relative retenue des Français dans leurs activités d'exportation. Les possibilités qu'offraient les livraisons d'armes à Tchang Tso-Lin étaient bien alléchantes mais la menace d'éventuelles complications internationales, notamment la détérioration des relations avec la Grande-Bretagne, semblait coûter trop cher aux diplomates français.

Il existait en principe trois solutions possibles à ce problème : soit obtenir la suppression de «Arms Embargo», soit obtenir sa dérogation exceptionnelle³⁰ au profit de Tchang, ou au moins amener la Grande-Bretagne à tolérer en silence des activités françaises éventuelles.

28) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 161, British Embassy to MAE, 8. 5. 1925.

29) MG 7N3310, Attaché Militaire, Pékin à MG, 4. 9. 1925.

30) En Décembre 1922, la France a obtenu une telle dérogation exceptionnelle de la part du Corps Diplomatique du Pékin en faveur du Tang Ki-Yao du Yunnan sous la justification que l'armement en question (197 mousquetons) sera utilisé exclusivement pour la protection du chemin de fer français du Yunnan contre les bandits. Une deuxième dérogation de même sorte fut accordé en Janvier 1926 (7000 fusils). Sur les livraisons d'armement français au Yunnan: PŠENKA, Lubomír, K otázce francouzského vývozu zbraní do Číny, 1919-1929 (Au sujet de l'exportation française d'armes en Chine, 1919-1929), Prague, 2007 (mémoire de diplôme soutenu et classé à la Faculté des Lettres de l'Université Charles), p. 56-67.

La première possibilité ne paraissait pas être trop probable. «Arms Embargo» devait s'appliquer tant que, en Chine, un gouvernement dont l'autorité soit reconnue dans tout le pays n'aurait pas été institué. Vu que, à ce moment-là, cela n'était absolument pas le cas, et étant donné le support constante de l'embargo de la Grande Bretagne et des Etats-Unis, la suppression totale était hors de question.

Les deux autres possibilités étaient un peu plus réalistes mais elles dépendaient avant tout de l'attitude britannique. Bien que la Grande-Bretagne ait préféré traditionnellement Wu Peifu, le pouvoir croissant de Tchang, de même que son attitude systématique «contre les bolcheviques», ont fait une bonne impression aux Britanniques. Toutefois, leur sympathie pour le «Maréchal» avait des limites.

Au cours de l'été 1925, Tchang Tso-Lin a renouvelé son intérêt pour l'artillerie française. Concrètement, Tchang demandait quatre cents canons d'un calibre de 37 millimètres et une quantité indéfinie de mortiers d'un calibre de 240 millimètres. Cette marchandise devait être livrée par la société Schneider.³¹ En août 1925, l'ambassade française a ensuite envoyé une note à Foreign Office dans laquelle elle lui a fait connaître la demande de Tchang Tso-Lin et lui a prié de soutenir sa demande envisagée d'une dérogation «exceptionnelle et provisoire» de l'embargo au profit de Tchang.³² La demande a été examinée et rejetée. Même si Foreign Office reconnaissait également les aspects positifs d'une telle démarche, il a refusé de changer sa ligne de neutralité existante envers les différentes cliques qui luttaient en Chine pour le pouvoir, et cela notamment dans le cas de la demande française, dont l'avis favorable, comme l'a fait remarquer un des hauts fonctionnaires, «ne serait profitable à personne, sauf aux fabriques d'armes françaises».³³

Les Français ne voulaient pas risquer sans avoir l'accord des Britanniques et selon les dossiers accessibles, jusqu'à la suppression de l'embargo, aucune livraison d'armes à Tchang Tso-Lin de la France ne s'est réalisée. Cependant, ce fait ne signifiait pas la fin de la coopération fructueuse. La relation au-delà du standard de la France envers Tchang Tso-Lin se manifestait même sous d'autres formes qu'uniquement sous les livraisons d'avions. L'effort français de gagner la sympathie du souverain mandchou s'est mani-

31) MG 7N3310, Général de Division Brissaud-Desmaillet à MG, 17. 8. 1925.

32) FO 371/10916, L'Ambassade de France à FO, 13. 8. 1925.

33) FO 371/10916, Chang Tso-lin's request for French artillery, 15.8.1925. FO 371/10916, Advisability of raising arms embargo in favour of Chang-tso-lin, 1. 10. 1925.

festé entre autres par le décernement de l'Ordre National de la Légion d'Honneur à son fils aîné et successeur, plus tard surnommé le «Jeune Maréchal», Chang Hsüeh-liang en 1924.³⁴ Un an plus tard, le «Maréchal» lui-même a également reçu le même prix.³⁵

Enfin, comme complément des livraisons françaises en Mandchourie il y avaient également les instructeurs et les conseillers français au service de Tchang Tso-Lin. Le premier d'entre eux était Etienne Poulet qui était arrivé à Moukden au cours du premier semestre 1924. L'action de Poulet, qui était instructeur principal des forces aériennes mandchoues, n'était pas une mission officielle, toutefois, il ne faisait aucun doute que son engagement était surtout dû à l'activité de l'ambassade française à Pékin et qu'il était lié aux livraisons considérables d'avions français.³⁶

L'élargissement des forces aériennes mandchoues ainsi que la livraison des chars de combat français, armes pratiquement inconnues dans le milieu chinois, ont suscité un nouveau besoin d'instructeurs. En juillet 1925, Tchang Tso-Lin a demandé d'envoyer une petite mission d'instructeurs composée de deux officiers d'aviation, d'un officier au service des chars de combat et d'un mécanicien de chars de combat dans le grade de sous-officier. Tous les instructeurs devaient avoir l'expérience de la Première Guerre mondiale et il leur avait été promis de toucher un salaire de sept cents dollars en argent pour les officiers et quatre cents cinquante pour le sous-officier.³⁷

Le Quai d'Orsay tâchait d'aller au devant des demandes de Tchang, néanmoins, la divergence française par rapport à l'embargo de 1919 s'est encore manifestée. Le fait que tout le projet était en forte contradiction au moins avec l'esprit des engagements internationaux, il ne posait aucun problème aux chefs du département de l'Asie-Océanie, à condition qu'il soit maintenu l'apparence que les instructeurs envoyés en Mandchourie y exercent leur mission de leur propre initiative et qu'ils n'aient rien en commun avec le gouvernement français. La recherche d'une

formule administrative opportune spécifiant le statut des instructeurs à leur satisfaction et en même temps compromettant le moins possible le gouvernement français a ensuite duré presque un an.³⁸ Ce n'était qu'en mai 1926 que le Ministère des Affaires étrangères a consenti à ce que les instructeurs choisis puissent partir en Mandchourie avec le statut de «mis en congé avec solde».³⁹

La mission française composée de capitaine Corlieu (chef de la mission, aviateur), capitaine Fieschi (aviateur), capitaine Carrié (instructeur de chars de combat) et adjudant-chef Bonin (mécanicien de chars de combat), est partie par mer en Chine le 2 juillet 1926 et était en fonction en Mandchourie presque deux ans.⁴⁰ Pendant le voyage déjà il était interdit aux instructeurs de porter des uniformes militaires et ils ne devaient par aucun moyen faire remarquer leur statut de militaire et leur mission. Il était très caractéristique également que dans ce cas-là le Quai d'Orsay prêtait plus d'attention aux conditions formelles de la mission qu'à son contenu. Quand il s'est avéré plus tard que les instructeurs français prenaient part aux vols de reconnaissance pendant la défense dramatique de Pékin contre les «forces

34) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 152, Service du Protocole à Direction des Affaires Politiques et Commerciales, 17. 5. 1924.

35) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 152, Service du Protocole à Direction des Affaires Politiques et Commerciales (Sous-direction Asie-Océanie), 16. 6. 1925.

36) FO 228/3560, Saigon to Peking, 29. 7. 1924.

37) MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 165, Pékin à MAE, 18. 6. 1926.

38) Les candidats aux postes d'instructeurs refusaient d'accepter la formule «congé sans solde» qui leur ferait perdre le droit à la réparation des préjudices éventuels et interromprait également leur avancement à l'ancienneté. De l'autre côté, le Ministère des Affaires étrangères considérait la formule «congé avec solde de présence» comme trop compromettante. Les documents relatifs au déroulement des négociations et de la mission sont contenus dans MG 7N3310, dossier Envoi en Chine d'officiers spécialistes d'aviation et des chars de combat. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 165. MAE, Série Asie, sous-série Chine, troisième partie, 1930-1940, dossier 539.

39) Le Quai d'Orsay a conditionné son consentement par le fait que l'engagement des instructeurs soit approuvé officiellement par le gouvernement chinois central. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 165, MAE à Pékin, 3. 5. 1926. Tchang Tso-Lin n'a pas eu de difficultés à procurer la permission mentionnée et ainsi rien de plus n'empêchait que les instructeurs se rendent en Chine. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 165, Pékin à MAE, 8. 6. 1926.

40) La mission exerçait son activité au complet jusqu'en mars 1928 quand le capitaine Carrié a quitté la Chine. Le capitaine Corlieu est parti en avril 1928, le capitaine Fieschi et l'adjudant-chef Bonin en juin 1928. MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 165, Pékin à MAE, 23. 2. 1928, 12. 5. 1928.

bolcheviques»,⁴¹ les agents du Ministère des Affaires étrangères ont bien protesté contre l'intervention non autorisée dans le conflit chinois interne,⁴² mais vu que ces activités étaient restées bien dissimulées, non seulement ils n'ont tiré aucune conséquence de cette affaire mais ont même approuvé l'attribution d'une croix de guerre aux officiers y ayant participé pour leurs excellents services qu'ils avaient fournis dans le cadre de leur mission.⁴³

L'approche de la diplomatie française pour les livraisons d'armes en Chine était avant tout pragmatique. La prolongation de la guerre civile n'était certainement pas dans l'intérêt de la France, toutefois, les doutes des diplomates français sur le fait que l'embargo sur l'importation d'armes puisse contribuer de façon considérable à sa fin étaient bien fondées.⁴⁴ Il était impensable pour la France, qui s'efforçait de conserver le statut de grande puissance du premier ordre au moins au niveau diplomatique, qu'elle ne prenne pas part à l'embargo. Néanmoins, la complaisance française de se laisser limiter par ce contrat avait ses limites qui étaient clairement démontrées par l'obstination au sujet des «avions commerciaux».

Eu égard au prestige international et, dans une certaine mesure, également à la crainte de se compromettre aux yeux des Chinois et des habitants de l'Indochine, le gouvernement français s'efforçait de conserver l'idée

qu'il respectait la prohibition de l'importation d'armes en Chine et qu'il maintenait une attitude neutre envers les parties du conflit interne chinois. Ces raisons ont résisté aux intérêts commerciaux des exportateurs d'armes français, cependant, dans certains cas, elles ont été vaincues aux yeux de la diplomatie française par les aspects politiques, stratégiques et économiques plus importants. Ceci a également été le cas des livraisons problématiques pour Tchang Tso-Lin. Sans oublier le côté économique de la chose, j'estime que la motivation principale au fond de ces commerces était représentée par l'effort de la diplomatie française de renforcer son crédit auprès d'un militariste qui semblait être favorable aux intérêts français et d'appuyer sa position de façon matérielle. La question concernant dans quelle mesure on a répondu à ces espérances ne relève plus du cadre de cette étude.

41) «...C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1927, quand Pékin était menacé dangereusement par ce mouvement, les Capitaines Fieschi, Carrié et Corlieu, furent amenés à exécuter à basse altitude des reconnaissances aériennes qui permirent aux armées de Mandchourie par leur victoire, de sauver la Capitale. Leur avion revint chaque fois criblé par de balles. ...» MAE, Série Asie, sous-série Chine, troisième partie, 1930-1940, dossier 539, Ministère de l'Air à MG, 18. 1. 1930.

42) MAE, Série Asie, sous-série Chine, troisième partie, 1930-1940, dossier 539, Note pour le Service du Protocole, 11. 3. 1930.

43) A condition que l'attribution de l'ordre ne soit rendue public d'aucune manière. MAE, Série Asie, sous-série Chine, troisième partie, 1930-1940, dossier 539, MAE à MG, 2. 4. 1930.

44) Ce fait a été bien traduit par l'envoyé français à Pékin de Fleuriau qui, en février 1923, a commenté le déroulement des négociations pékinoises portant sur l'extension de «Arms Embargo» de façon suivante: «De ces discussion, des conversations avec mes Collègues, des informations que je possède, je conclus à l'inutilité de l'Arrangement proposé à Washington comme de l'Accord en vigueur de 1919. Des armes et des munitions arrivent en Chine. La prohibition présente encourage la contrebande et les courtiers interlopes aux dépens des grandes maisons et du commerce légitime.» MAE, Série Asie, sous-série Chine, deuxième partie, 1922-1929, dossier 160, Pékin à MAE, 9. 2. 1923.